

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Date : Mercredi, le 28 mai 2025

Heure : 13 h 30

Lieu : Salle du conseil, hôtel de ville de Rouyn-Noranda

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Récréotourisme	Faune
M. Jean Goyard, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
M. André Poulin, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
Mme Sarah Lavoie, Parc national d'Aiguebelle	Ministère
M. Donald Rancourt, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)	M. Nicolas Pouliot, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Acteurs forestiers	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Jonathan Vallières, Chantiers Chibougamau Ltée – Scieries Béarn et La Sarre	M. Luc Michaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Mme Josée Chrétien, West Fraser Timber	M. Jacob Chapdelaine, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Villégiature	Environnement et conservation
Mme Jacinthe Racicot, Association des riverains du lac Opasatica (ARLO)	Mme Mélanie Nicoletti, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
MRC	M. Yves Grafteaux, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
Mme Andréa Lalanne, Ville de Rouyn-Noranda	Éducation, sensibilisation et recherche
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	Mme Marie-Eve Sigouin, CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Un rapide tour de table est effectué afin que tous puissent se présenter. Le quorum est atteint.

Les principaux objectifs de la séance consistent à :

- Faire un survol des dossiers d'actualité du MRNF et du Service de la foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda;
- Informer les membres de la Table GIRT des plus récents travaux réalisés par les différents comités techniques;
- Dévoiler les résultats du sondage annuel sur la satisfaction des membres de la Table GIRT;
- Présenter les grandes lignes du bilan annuel 2024-2025 ainsi que du plan d'action 2025-2026 de la Table GIRT;
- Entériner le calendrier 2025-2026 des activités et des rencontres de la Table GIRT.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre	13 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 35
3.	Approbation du compte rendu de la rencontre 23 avril 2025 et les suivis	13 h 40
4.	Mode de fonctionnement de la Table GIRT de Rouyn-Noranda a) Mise à jour de la liste des membres b) Impact sur les modalités d'atteinte du quorum	13 h 50
5.	Points d'INFORMATION du MRNF (UA 082-51) : a) Grandes lignes du nouveau régime forestier b) Tordeuse des bourgeons de l'épinette : campagne d'arrosage 2025 de la SOPFIM	14 h
6.	Point d'INFORMATION de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda (entente de délégation 1042) : a) Opération « Ramasse ton camp », édition 2025	14 h 15
7.	Comités techniques : a) Chemins multiusages b) Communications/Matinée de conférences, édition 2025	14 h 25
	(PAUSE)	14 h 55
8.	Sondage annuel sur la satisfaction des membres de la Table GIRT de Rouyn-Noranda : dévoilement des résultats	15 h 10
9.	Bilan annuel 2024-2025 et plan d'action 2025-2026 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda	15 h 40
10.	ENTÉRINEMENT : calendrier des rencontres 2025-2026 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda	16 h 10
11.	Divers	16 h 20
12.	Levée de la rencontre	16 h 30

Le projet d'ordre du jour est entériné tel que proposé. Bien que laissé ouvert, il est demandé d'insérer deux (2) sujets au point « Divers » :

- Nouveau régime forestier : concertation des utilisateurs de la forêt;
- CREAT : colloque sur les aires protégées.

3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 23 avril 2025 et les suivis

Des corrections sont proposées aux points 5, 7.c, ainsi qu'à l'annexe 1 du compte rendu de la rencontre du 23 avril 2025. Celui-ci est entériné tel que modifié. La coordonnatrice prend quelques minutes afin de résumer les suivis réalisés depuis la dernière rencontre.

4. Mode de fonctionnement de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

a) Mise à jour de la liste des membres

Le tableau 2 du mode de fonctionnement de la Table GIRT de Rouyn-Noranda a été mis à jour puisque deux (2) organismes ont vu leur statut passer de « membre actif » à « observateur », soit la MRC d'Abitibi et l'Action Boréale. Cette mise à jour survient à la suite de nombreuses absences consécutives non motivées des représentants de ces organismes, et ce, malgré les relances effectuées par la coordonnatrice GIRT.

Ce tableau pourrait faire à nouveau l'objet de changements, selon ce qu'il adviendra de la garantie d'approvisionnement N° 32, associée à la scierie de Val-d'Or de Chantiers Chibougamau Ltée. La fermeture de cette scierie a été annoncée récemment.

b) Impact sur les modalités d'atteinte du quorum

La mise à jour de la liste des membres actifs de la Table GIRT de Rouyn-Noranda, influence les modalités d'atteinte du quorum. Ainsi, il est convenu unanimement d'établir ces nouvelles modalités afin de s'assurer de respecter le quorum :

- ✓ Cinq (5) des dix (10) secteurs d'activités représentés;
- ✓ 50 % des membres + 1 qui participent à la rencontre.

Ces modalités seront effectives dès l'automne 2025.

5. Points d'INFORMATION du MRNF (UA 082-51)

a) Grandes lignes du nouveau régime forestier

En guise d'introduction, M. Nicolas Pouliot explique les différentes étapes menant à l'adoption du projet de loi. Le tout débute par l'analyse du projet de loi. Puis, viennent les consultations en commission auxquelles sont conviés plusieurs organismes représentant les usagers de la forêt. Ceux-ci peuvent se prononcer sur le projet de loi durant une période de quatre (4) jours. La commission s'amorce le 29 mai selon un horaire bien établi. Par la suite, le projet de loi est étudié en détail, toujours sous forme de commission. Un rapport est alors émis, qui est ensuite pris en compte, avant l'adoption du projet de loi. Ainsi, la mise en œuvre du nouveau régime forestier pourrait s'étendre sur un à trois (3) ans.

M. Pouliot s'attarde sur les sept (7) grands axes du futur régime forestier, soit :

- 1) Recourir au zonage du territoire forestier public;
- 2) Mettre en place le concept d'aménagiste forestier régional;
- 3) Simplifier la planification forestière et allonger l'horizon de planification;
- 4) Renforcer les partenariats avec les communautés autochtones;
- 5) Mettre en œuvre un modèle d'aménagement forestier misant sur un rendement accru et l'adaptation aux changements climatiques;
- 6) Alléger et simplifier l'environnement réglementaire des propriétaires forestiers privés;
- 7) Se doter d'un plan de gestion des chemins multiusages qui intégrera notamment le principe d'utilisateur-payeur.

La coordonnatrice GIRT affirme que certaines Tables GIRT ont fait connaître leurs préoccupations sous forme de résolution. C'est le cas notamment de la Table GIRT du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Sur invitation de M. Martin Breault, sous-ministre associé aux Opérations régionales du MRNF, les coordonnateurs GIRT et des élus de la province participeront à une rencontre, le 3 juillet 2025, dont l'objectif est de clarifier les attentes du ministère à l'égard des Tables GIRT d'ici l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier.

Le chef de l'unité de gestion affirme qu'il y a encore du travail à réaliser par les Tables GIRT dans le cadre de la planification tactique. Il souligne également que les MRC conservent un rôle important dans le nouveau régime forestier.

La coordonnatrice acheminera aux membres de la Table GIRT, la résolution adoptée par la Table GIRT du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui demande à la ministre, Mme Maïté Blanchette Vézina, de maintenir les Tables GIRT en place afin d'assurer une concertation des usagers de la forêt publique. Elle invite aussi les intervenants de la Table GIRT à échanger les mémoires, résolutions, autres documents, émis dans le cadre de la commission parlementaire portant sur le nouveau régime forestier. Elle assumera alors le rôle de courroie de transmission entre les acteurs de la Table GIRT.

b) Tordeuse des bourgeons de l'épinette : campagne d'arrosage 2025 de la SOPFIM

La Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM) a récemment publié sur son site Web, les renseignements sur la campagne d'arrosage 2025 contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Le lien pour accéder à cette information sera envoyé aux organismes de la Table GIRT.

Il est néanmoins spécifié que la planification des interventions d'arrosage, se fait à l'échelle provinciale. Ce n'est pas la Direction régionale du MRNF qui décide à quels endroits arroser.

6. Points d'INFORMATION de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda (entente de délégation 1042)

a) Opération « Ramasse ton camp », édition 2025

M. David Lambert fait un bref retour sur les campagnes « Ramasse ton camp » précédentes. En quoi consiste l'opération? Des conteneurs sont mis en place à des emplacements, en forêt, où il y a une concentration d'abris sommaires. Les détenteurs de baux d'abris sommaires du secteur visé par le projet, sont alors informés par l'entremise d'une lettre, qu'ils peuvent se départir de leurs gros rebuts, pour une période déterminée, à ces endroits spécifiques.

Cette année, l'opération « Ramasse ton camp » se déploie dans le secteur d'Arntfield, à proximité d'un chemin carrossable suffisamment éloigné des zones habitées. La lettre informant les détenteurs de baux d'abris sommaires a été envoyée, ce printemps, avant le long congé de la Fête des Patriotes (mai 2025). Ces opérations ne sont pas annoncées publiquement pour éviter un apport de matières résiduelles et de gros rebuts venant des noyaux villageois.

Des panneaux sont mis en place, près des conteneurs, indiquant quelles matières peuvent y être disposées. Il est interdit d'y apporter des hydrocarbures, des batteries, du propane ou de l'huile.

L'édition 2025 s'étend jusqu'à la fin du mois d'octobre.

(PAUSE)

7. Comités techniques

a) Chemins multiusages

Le comité Chemins multiusages s'est à nouveau réuni le 28 avril 2025. Un des principaux objectifs de cette séance consistait à dévoiler les plus récentes modifications apportées à la carte des bassins versants de chemins, ainsi qu'au tableau des usages/bassin versant de chemin. De plus, il était envisagé de déterminer une méthode de pondération des critères pour procéder à une priorisation de ces chemins.

Lors de cette rencontre, il a été proposé d'arrimer la méthode de pondération aux différents usages protégés par le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (RADF). Les camps autochtones, les usages avec protection de 60 mètres et les camps de trappe figurent parmi ces usages protégés. Le comité préconise que les abris sommaires soient également pris en compte puisque la région a la plus forte concentration en province de cet usage en territoire public. Ainsi, plus l'usage bénéficie d'une

protection réglementaire et plus il y a de points qui lui sont associés dans le calcul de pondération. Par exemple : camps autochtones : 4 points; usages avec protection de 60 mètres : 3 points; camps de trappe : 2 points; abris sommaires : 1 point.

L'interconnexion de certains chemins apparaît également comme un élément important à considérer dans la priorisation des chemins multiusages. Ce qu'il manque comme donnée, c'est la distance partagée avec les véhicules hors route (VHR) sur ces chemins. Cette variable sera ajoutée à la pondération prochainement.

Plusieurs méthodes de calcul de la pondération ont été énoncées. Toutefois, elles nécessitent encore des validations avant de déterminer la méthodologie adéquate. Le comité souhaite qu'elle soit accessible à tous, aisément exportable à d'autres territoires forestiers publics. Il faudra aussi fixer un seuil pour les chemins à conserver en tant que chemins prioritaires; il ne sera pas possible de tous les prioriser.

Une autre rencontre du comité Chemins Multiusages est prévue pour le 11 juin 2025.

b) Communications/Matinée de conférences, édition 2025

Le comité Communications a tenu une séance de travail, le 23 mai dernier, durant laquelle il a été discuté de la prochaine matinée de conférences de la Table GIRT de Rouyn-Noranda. Le comité avait le mandat de déterminer la date, le lieu, la thématique et la formule de l'événement. Or, la matinée de conférences aurait lieu le 1^{er} octobre 2025, au Parc-Aventure Joannès, louée sans frais par l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT). Le thème de cette matinée porterait sur le zonage forestier, avec l'expertise de M. Christian Messier, professeur en aménagement forestier et biodiversité de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Les travaux de M. Messier ont inspiré le zonage forestier proposé dans le nouveau régime forestier.

Au cours de cet avant-midi, il y aurait deux (2) périodes de discussion en la présence de M. Messier. Puis, un dîner serait offert aux participants, gracieuseté de Chantiers Chibougamau Ltée et West Fraser Timber. En après-midi, une rencontre régulière de la Table GIRT de Rouyn-Noranda aurait lieu au même emplacement.

Les intervenants de la Table GIRT pourront s'inscrire sans frais à l'activité, à la fin de l'été. Une invitation sera transmise à cet effet. Il n'y aura pas de transport par autobus. Les participants devront se déplacer par leurs propres moyens. Toutefois, un point de rassemblement au centre-ville de Rouyn-Noranda sera suggéré pour ceux et celles qui souhaitent bénéficier d'un covoiturage.

Les recommandations du comité sont entérinées unanimement par la Table GIRT. Il est néanmoins spécifié qu'il ne s'agit pas d'une occasion pour débattre du nouveau régime forestier. Les membres sont ensuite sondés afin de partager l'événement avec les autres Tables GIRT de la région. Il est convenu de les aviser de la venue de M. Messier en Abitibi-Témiscamingue, sans toutefois, les inviter à participer à l'activité du 1^{er} octobre 2025.

8. Sondage annuel sur la satisfaction des membres de la Table GIRT de Rouyn-Noranda : dévoilement des résultats

La coordonnatrice dévoile les résultats du sondage annuel 2024-2025 sur la satisfaction des membres de la Table GIRT. Cette année, le taux de participation des membres et organismes observateurs de la Table GIRT, s'élève à 83 %. Les résultats sont fort positifs, tant en matière de déroulement des rencontres, de l'animation, des documents et délais requis pour analyser les enjeux, de comités techniques et des activités terrain ou matinées de conférences. Les commentaires émis concernant l'impact des travaux de la Table GIRT en matière de planification et d'aménagement de la forêt publique, tout comme l'impression de faire une différence en s'impliquant au sein de la Table, bien qu'il y ait place à amélioration, démontrent également un bon niveau de satisfaction des membres. La présentation des résultats sera envoyée aux membres.

9. Bilan annuel 2024-2025 et plan d'action 2025-2026 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

Mme Nathalie Dufresne présente les grandes lignes du bilan annuel 2024-2025 de la Table GIRT, lequel intègre le plan d'action 2025-2026. Celui-ci sera prochainement transmis au MRNF, avec toutes les annexes.

10. ENTÉRINEMENT : calendrier des rencontres 2025-2026 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

Le calendrier des rencontres 2025-2026 de la Table GIRT est soumis aux membres pour approbation. Les dates proposées conviennent, incluant celle retenue pour la matinée de conférences, le 1^{er} octobre 2025.

Étant donné que la première rencontre de la Table GIRT de Rouyn-Noranda, cet automne, se tiendra après le début de la saison de chasse au gros gibier, il est convenu d'un commun accord avec le MRNF et les entreprises forestières, de transmettre les renseignements sur les opérations forestières en période de chasse intensive, au cours du mois de septembre 2025.

11. Divers

Nouveau régime forestier : concertation des utilisateurs de la forêt

Sujet discuté au point 5.a.

CREAT : colloque sur les aires protégées

Mme Mélanie Nicoletti invite les membres de la Table GIRT à participer au colloque annuel du CREAT, qui se déroulera au Centre de congrès de Rouyn-Noranda, le 12 juin 2025, en formule hybride. L'enjeu des aires protégées a été retenu comme thème principal de l'événement. Il est possible de s'inscrire au colloque jusqu'au 2 juin 2025.

Chasse aux ordures en bande riveraine

M. Yves Grafteaux informe les membres de l'initiative lancée par l'OBVT et financée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), afin de mobiliser la population, associations riveraines, villégiateurs ou autres organismes, pour récupérer les déchets qui se trouvent en bande riveraine. Ces actions peuvent être réalisées tant en tenure privée que publique. Pour en savoir davantage, simplement communiquer avec M. Grafteaux ou M. Yohann Jalouzot.

12. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 30.

Note : Les questions et commentaires exprimés durant la rencontre du 28 mai 2025 peuvent être consultés à l'annexe 1.

ANNEXE 1

QUESTIONS (Q), COMMENTAIRES (C) ET RÉPONSES (R)

Points d'INFORMATION du MRNF (UA 082-51)

Grandes lignes du nouveau régime forestier

Q et C : Cela va grandement influencer les usages qui pourraient se faire dans les différentes zones. Qu'est-ce que nos associations provinciales respectives font en ce sens? Quelle est leur position? Ces associations doivent prendre position.

R : Dans les zones intensives, l'exploitation forestière ne pourrait supplanter les droits (usages) existants. Il importe également de spécifier que le projet de loi est sous la responsabilité de l'Assemblée nationale et non sous celle du MRNF, en particulier pour l'invitation des organismes à participer aux séances de consultation (commission parlementaire).

Q : Zonage par triade (prioritaire, multiusages et conservation). Qui décidera de cette délimitation? L'aménagiste forestier régional ou le Forestier en chef? Est-ce qu'il y aura des consultations publiques sur cette répartition de zonage?

Q : Considérant que les Tables GIRT seraient abolies, quelles seraient alors les possibilités d'intervention du citoyen?

Q : Est-ce que les ententes conclues dans le cadre des plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) seront maintenues?

Q : Quels seraient les changements au niveau des responsabilités des MRC et des municipalités? Est-ce qu'elles pourront encore être gestionnaires de lots intramunicipaux?

C : Lors du dernier régime forestier, en 2008, un livre vert avait été publié.

C : Les MRC pourraient prendre position.

C : Les membres de la Table GIRT pourraient travailler ensemble, en dehors des séances de la Table. Les MRC devraient ainsi collaborer par l'entremise de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT). Peut-être que l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) pourrait organiser une table ronde sur le sujet? L'OBVT contribuera au mémoire que déposera le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

C : Au niveau régional, on pourrait bâtir quelque chose.

Q : Jusqu'à quelle date est-il possible de soumettre des mémoires et des commentaires sur le nouveau régime forestier?

C : Les entreprises forestières ont des ententes d'harmonisation déjà établies. Les modalités liées à la certification nécessitent que ces ententes soient conservées.

C : La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) travaille sur le dossier depuis plusieurs semaines. De multiples démarches politiques ont été réalisées. Il ne faut pas lâcher. Il faut toujours être présent, tout le temps. Il faut se faire entendre. Si vous bénéficiez d'une entité provinciale, elle peut mettre l'emphase sur le volet politique. Il faut toujours déposer quelque chose ou manifester. Il faut qu'il y ait de la consultation. Il faut être entendu et être représenté. Surtout, ne pas travailler en vase clos. Le bois est vert pour tout le monde et celui-ci doit être accessible pour tout le monde. Il faut avoir

un message commun car même si nous avons des objectifs différents, le but ultime est le même. Il serait donc pertinent de s'échanger les informations et les communiqués entre organismes de la Table GIRT.

Tordeuse des bourgeons de l'épinette : campagne d'arrosage 2025 de la SOPFIM

Q : Il semblerait qu'il y ait encore eu une augmentation annuelle de la TBE en région, qu'elle continue de progresser. Est-ce exact?

R : En région, elle agrandit toujours. Elle a débuté au Témiscamingue et depuis deux (2) ans, elle s'est étendue à toute la région. Elle devrait commencer à diminuer, mais en 2024, il est vrai que la TBE était encore à la hausse.

Points d'INFORMATION de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda (entente de délégation 1042)

Opération « Ramasse ton camp », édition 2025

Q : Souhaitez-vous que nous publions l'information dans notre réseau de contacts?

R : Non, car le site choisi pour cette édition, se trouve trop près du noyau villageois d'Arntfield.

Comités techniques

a) Chemins multiusages

Q : Quel est l'objectif derrière tous ces travaux? Est-ce uniquement une question de financement disponible pour l'entretien de ces chemins?

R : Le réseau principal de chemins stratégiques est indiqué à l'aide d'une carte dans le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT). Le comité travaille actuellement à mettre à jour cette carte. Lorsqu'il y a du budget à allouer à l'entretien des chemins, le premier élément que nous allons regarder, c'est si le chemin figure parmi les chemins stratégiques du PAFIT.

C : En principe, les bassins versants ne se chevauchent pas. Compte tenu de la notion d'interconnexion entre ces chemins, d'un point de vue de la sémantique, peut-être vaudrait-il mieux utiliser le terme « aires d'alimentation » au lieu de « bassins versants »?

R : Peut-être que le terme « bassins versants » ne s'avère pas idéal, mais le comité cherchait à travailler avec une image commune à l'ensemble des intervenants. Il ne s'agit pas ici de l'écoulement des eaux d'un bassin versant, telle que l'approche utilisée par les organismes de bassin versant. C'est plutôt l'analyse du trajet parcouru par la perdrix ou la bûche de bois dans une boîte de camion. Au lieu d'avoir un ruisseau au milieu du bassin versant, c'est un chemin qui s'y trouve.